



AVIS D'APPEL A PROJET

Règlement et dossier de candidature

Appel à projets 2017 pour la création d'ENS d'initiative territoriale sur le département de la Haute-Garonne

Appel à projets n°2017/01/AAP/ENS

Le département de la Haute-Garonne possède une mosaïque de milieux naturels importante qui favorise la présence d'une faune et d'une flore composées de nombreuses espèces protégées. Néanmoins, malgré la reconnaissance de ce patrimoine riche et des services qu'ils rendent, la qualité des milieux et de la ressource en eau continue à se dégrader, entraînant une érosion croissante de la biodiversité, augmentée par les conséquences des évolutions globales et des mutations socio-économiques récentes (urbanisation galopante dans certains territoires, déprise agricole dans d'autres, changements climatiques, ...).

Ainsi, face à ces enjeux environnementaux et à l'érosion de la biodiversité, le Conseil départemental a souhaité s'impliquer de manière plus volontaire, en développant une politique de préservation et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La politique ENS et les outils mis à la disposition du Conseil Départemental sont décrits dans les articles L. 113-8 et suivants et L. 331-3 du Code de l'urbanisme.

Les Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Garonne ont été définis comme étant des sites présentant un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique, fragilisé ou menacé, ayant fait l'objet de mesures de protection et/ou de gestion et étant un lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

L'ensemble des espaces, répondant à cette définition et organisés au sein d'un réseau départemental, a pour objectif de préserver et de mettre en valeur la biodiversité du territoire haut-garonnais. Deux grands « types » d'espaces forment le réseau départemental des ENS :

- les ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale (propriétés du Département qui en assure la gestion),
- les ENS d'initiative territoriale. Ces espaces naturels appartiennent à des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des associations, des propriétaires publics ou privés qui en assurent la gestion.

De par ses compétences et sa proximité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite organiser et accompagner la protection et la valorisation des espaces naturels du réseau départemental, par une gestion adaptée combinant actions de préservation et actions d'accueil maîtrisé du public.

1. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets a pour objectif de permettre aux acteurs volontaires du territoire haut-garonnais de proposer au classement ENS un ou plusieurs sites et de participer, activement, au maintien et à la préservation des milieux naturels, de leurs fonctionnalités et des services qu'ils rendent.

2. A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- Aux propriétaires publics (communes et leurs groupements),
- Aux propriétaires privés dont fédérations départementales, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, particuliers...

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le site doit être exclusivement situé sur le territoire de la Haute-Garonne.

Le classement repose sur l'intérêt écologique et la fragilité du site couplés aux potentialités d'intervention et d'ouverture au public.

Chaque site proposé est soumis à l'analyse technique de la grille multicritères (annexe 1). Le site est noté, sur un total de 100 points, selon une série de critères écologiques, fonctionnels et sociaux regroupés. Pour chaque critère qualifiant le site, une note est attribuée, selon un barème général défini pour chacun des critères :

- Si la note obtenue est inférieure à 40 points, le site ne peut pas être proposé au classement ENS.
- Si la note obtenue est comprise entre 40 et 65 points, l'opportunité du classement doit être réévaluée à partir d'études complémentaires.
- Si le site obtient la note supérieure à 65 points, le site peut être proposé au classement ENS.

La maîtrise foncière de très longue durée (propriété ou bail emphytéotique) ou d'usage doit être effective pour l'ensemble des terrains du site concerné, ou à défaut, doit être en projet (sous seing privé).

En cas d'absence d'inventaires du patrimoine naturel ou d'informations trop partielles, le projet devra inclure au moins une étude solide d'inventaire et de cartographie des habitats naturels.

Tout acte notarié d'acquisition devra mentionner expressément l'affectation permanente et définitive des terrains à la préservation des espaces naturels.

Tout espace boisé acquis doit être soumis au régime forestier et favoriser la libre évolution dans le plan d'aménagement et/ou être inscrit en espace boisé classé dans les documents d'urbanisme.

Une convention de partenariat fixant les modalités de gestion du site et de son suivi sera établie entre le Conseil départemental, le maître d'ouvrage et/ou d'œuvre du site. La non observation d'une des clauses de la convention entraîne le déclassement du site et éventuellement l'émission d'un titre de recettes pour subventions indument perçues.

A l'issue de la validation du classement, le demandeur devra obligatoirement mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel rédigé selon le guide méthodologique des plans de gestion des espaces naturels (cahier technique n°88 de l'Atelier technique des Espaces Naturels (ATEN), 2015), disponible en téléchargement auprès de l'ATEN au lien suivant : <http://cahiers-techniques.espaces-naturels.fr/>. Le contenu de ce document sera à adapter en fonction de la taille et nature des habitats du site.

La mise en œuvre des opérations de gestion devra obligatoirement répondre aux règles du développement durable que s'est fixé le Département (chantier nature, chantier d'insertion, matériaux utilisés, provenance des végétaux, impact de mise en œuvre du chantier, zéro phyto, ...).

4. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le dossier comportera obligatoirement les pièces suivantes :

- la **délibération motivée** des maîtres d'ouvrages publics ou une **lettre motivée** pour les

associations, personnes privées et fédérations, justifiant que la restauration, l'aménagement et/ou la gestion de l'espace naturel répondent à un intérêt départemental et aux orientations préconisées par le Conseil départemental,

- une **notice descriptive** du projet dans son ensemble exposant la localisation du projet, son contenu, les objectifs poursuivis et les résultats attendus ainsi qu'un plan de situation et justifiant la cohérence générale du projet par rapport aux enjeux naturalistes identifiés sur le site et aux menaces identifiées,
- un **diagnostic écologique** (espèces et habitats naturels présents et indication de leur état) et **socio-économique** (usages actuels et passé, etc.) même sommaire,
- la **fiche de renseignements** remplie à partir des données utilisées dans la notice et le diagnostic (jointe en annexe 2),
- **toutes cartes, photos, schémas ou toutes autres pièces techniques** que le porteur de projet jugera utile d'annexer.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

La priorité sera donnée à :

- un contexte territorial en crise (urbanisation, activités économiques, attractivité touristique, ...),
- une diversité et une sensibilité des habitats et espèces patrimoniales qui composent le site menacées,
- la recherche du moindre impact des aménagements et des accès facilités au patrimoine naturel local,
- aux projets coopératifs et associant différents partenaires,
- aux projets de qualité et présentant un intérêt majeur au regard des différents enjeux environnementaux (menaces, politiques environnementales, gestion des risques...).

En cas d'égalité, un équilibre géographique sera recherché.

6. MODALITES DE DÉPÔTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être retirés à partir du 16 mars 2017		
au CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE 1, BOULEVARD DE LA MARQUETTE Bâtiment A - bureau A342 31090 TOULOUSE CEDEX 9	OU	téléchargés directement sur le site internet du Conseil départemental au lien suivant : https://www.haute-garonne.fr/appele-projets-2017-pour-la-creation-despaces-naturels-sensibles-dinitiative-territoriale-formulaire

Les dossiers de candidature seront envoyés	
par courrier à l'adresse suivante	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE <i>Direction de l'Écologie et du Développement Durable</i> <i>Service Biodiversité et Aménagement Durable</i> 1, BOULEVARD DE LA MARQUETTE 31090 TOULOUSE CEDEX 9

OU sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :	ens@cd31.fr
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 16 juin 2017 .	

Les dossiers arrivés hors délais ne seront pas examinés. Les dossiers arrivés incomplets devront être complétés par le porteur de projet avant l'expiration du délai de dépôt fixé ci-dessus. Leur incomplétude sera notifiée par courriel par le Département.

7. DIRECTION ET SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A PROJETS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Direction de l'Ecologie et du Développement Durable

Service Biodiversité et Aménagement Durable

1, BOULEVARD DE LA MARQUETTE 31090 TOULOUSE CEDEX 9

Secrétariat : 05.34.33.48.21

ens@cd31.fr

8. ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'analyse multicritères

Annexe 2 : Fiche de renseignements

AVIS D'APPEL A PROJET - Annexe 1

*Appel à projets 2017 pour la création d'ENS d'initiative territoriale
sur le département de la Haute-Garonne*

Appel à projets n°2017/01/AAP/ENS

Grille multicritères d'analyse et de hiérarchisation des ENS

Chaque site proposé au classement ENS est soumis à l'analyse suivant une grille multicritères conduisant à une notation et permettant ainsi de déterminer la pertinence de sa prise en compte dans la politique ENS du département et de hiérarchiser la priorité d'intervention départementale.

Le site est noté selon un panel de critères écologiques, fonctionnels et sociaux regroupés comme suit et sur un total de 100 points :

notes	critères	Classes de points	
Intérêt écologique et géologique	Espèces animales et végétales	0 - 2 - 7 - 10	50
	Ecosystème/habitat	0 - 2 - 7 - 10	
	Paysage et fonctionnalité (site isolé ou faisant partie d'un réseau écologique, Connexions biologiques)	0 - 2 - 5 - 8	
	Services rendus par les écosystèmes	0 - 2 - 7 - 10	
	Géologie	0 - 2 - 6	
	Intérêt hydrologique	0 - 2 - 6	
Potentialité d'intervention	Fragilité/sensibilité	0 - 2 - 5	35
	Pressions humaine et naturelle (perturbation de fonctionnement, dégradation,	0 - 2 - 5	
	Perturbation du fonctionnement des flux de matières de la zone	0 - 2 - 5	
	Evolution/mesures de conservation du site	0 - 2 - 5	
	Mesures réglementaires existantes	0 - 2 - 5	
	Situation foncière	0 - 2 - 5	
	Intérêt local (motivation et mobilisation d'un porteur de projet local, demande locale)	0 - 2 - 5	
Potentialité d'ouverture au public	Valeur culturelle et sociale (références culturelles, historiques, activité traditionnelle, ...)	0 - 1 - 2	15
	Attractivité paysagère (gradient de la qualité paysagère du site et de son environnement immédiat)	0 - 1 - 2	
	Potentialités pédagogiques (animation, outils pédagogiques, potentialité de développement)	0 - 2 - 3	
	Accessibilité (positionnement du site, isolement, prise en compte de l'accès pour les handicapés), services	0 - 2 - 3	
	Sensibilité à l'ouverture au public (fragilité par rapport à l'intérêt écologique du site)	0 - 2 - 3	
	Compatibilité d'usages (activités sportives, chasse, loisirs, ...) et activités économiques (agriculture, sylviculture, ...)	0 - 1 - 2	

AVIS D'APPEL A PROJET - Annexe 2

*Appel à projets pour la création d'ENS d'initiative territoriale
sur le département de la Haute-Garonne*

Appel à projets n°2017/01/AAP/ENS

Fiche de renseignements

Un espace naturel est qualifié par le Conseil départemental de la Haute-Garonne d'Espace Naturel Sensible s'il réunit les caractéristiques suivantes :

- il présente un intérêt fort pour la biodiversité (espace remarquable) ou une fonction biologique (nature ordinaire),
- il est fragile et/ou menacé et devant de ce fait être préservé,
- il fait l'objet de mesures de protection et/ou de gestion,
- il est un lieu de découverte des richesses naturelles (ouverture au public).

Afin de déterminer si votre site réunit les caractéristiques précédentes, il vous est demandé de présenter votre site en répondant aux descriptions précisions ci-dessous. Cette description détaillée permettra de soumettre votre site à la grille d'analyse multicritères, référence de base à la procédure de classement des ENS haut-garonnais.

- **NOM DU SITE :**
- Commune(s) :
- Canton :
- Situation foncière : voir tableau joint
- Maître d'ouvrage :
- Maître d'œuvre ou gestionnaire :
- Zonage PLU(I) :
- Existe-t-il une opportunité de vente ou acquisition possible ? oui / non
- Etat d'avancement du projet : préciser si une réflexion est en cours ainsi qu'une concertation locale, si le portage du projet pourrait être assuré par une structure locale, ...
- Une gestion conservatoire est-elle existante ? Si oui de quel niveau ?
- Mesures réglementaires existantes : préciser si le site est classé (APPB, site inscrit, ...) ou reconnu (ZNIEFF, Natura 2000, ...).

A. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES, PAYSAGERES ET HYDROGEOLOGIQUES

1. Décrire les formations végétales présentes ainsi que les habitats selon la codification Code Corine¹ (préciser le nom et le code). Préciser l'intérêt des formations végétales. Préciser les espèces déterminantes, protégées et leur inscription sur des listes rouges. Préciser les habitats d'intérêt communautaire, remarquable et/ou prioritaire.
2. Décrire les trames et sous trames vertes et bleues selon la méthodologie du Schéma Régionale de

¹ <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/References-bibliographiques/Habitats-naturels/CORINE-Biotopes>

Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées (SRCE)². Préciser les zones de refuge, de reproduction, d'alimentation et d'hibernation spécifiques.

3. Identifier et décrire les écosystèmes³ présents sur le site (écosystème artificialisé, d'intérêt, relictuel⁴, ...) et les services rendus par ces écosystèmes (ressources naturelles, potentialités de résilience⁵).
4. Caractériser le paysage, son intérêt. Indiquer les éléments caractéristiques dans la composition du paysage. Préciser si le site présente un intérêt en termes de lecture du paysage. Préciser la présence de réseau écologique et indiquer son niveau de fonctionnalité. Préciser les sites inscrits ou classés.
5. Indiquer si le site présente un ou plusieurs sites géologiques ou géomorphologiques d'intérêt scientifique et le(s) décrire.
6. Préciser le rôle hydrologique du site et sa situation vis à vis d'un périmètre de protection de captage.

B. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES DU SITE

1. Identifier l'état de conservation du site, les menaces exercées sur celui-ci ainsi que les usages existants pouvant perturber les milieux ou au contraire participer à l'équilibre écologique.
2. Décrire les activités humaines et/ou sportives existantes.
3. Préciser les fragilités et sensibilités des habitats décrits ci-dessus.
4. Lister les pressions humaines et naturelles qui permettront d'évaluer le niveau de dégradation et de perturbation de fonctionnement des milieux

C. OPPORTUNITES ET CONTRAINTES D'OUVERTURE AU PUBLIC

1. Indiquer la présence d'événement(s) historique(s), d'activité(s) traditionnelle(s) ou référence(s) culturelle(s) et les décrire.
2. Préciser l'existant en termes d'animations, d'outils pédagogiques et présenter succinctement les projets pédagogiques envisagés.
3. Caractériser le niveau d'accessibilité du site et les services de proximité.
4. Indiquer la présence d'itinéraires inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et/ou Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) et leur positionnement vis à vis du site.

L'ensemble de ces descriptions sera appuyé par la production de cartes, plans, planches photographiques et de tout document permettant de compléter la fiche de renseignements.

² <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/srce-midi-pyrenees-a22647.html>

³ **Ecosystème** = unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel (biotope).

⁴ **Ecosystème relictuel** = Un milieu relictuel est un fragment ou reliquat d'écosystème ou d'habitat de taille restreinte, éventuellement protégé dans lequel les espèces peuvent encore se développer alors qu'elles ont régressé ou disparu ailleurs.

⁵ **Résilience** : La résilience désigne la capacité pour un corps, un organisme, une organisation ou un système quelconque à retrouver ses propriétés initiales après une altération.

